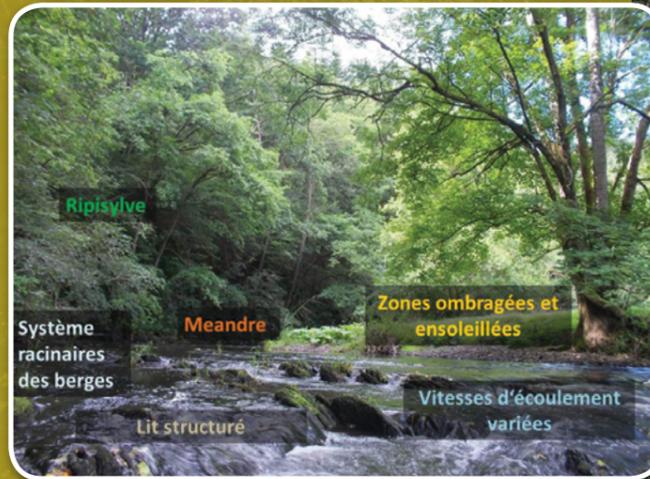


Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel est généreusement desservi par le système hydrographique puisqu'il est parcouru par pas moins de 1705 kilomètres de rivières et ruisseaux. Malgré la bonne qualité des cours d'eau, de nombreux problèmes persistent : obstacles à la libre circulation piscicole, rejets d'eaux usées non épurées, colmatage du fond des cours d'eau, érosion des berges, etc.

Le Parc naturel contribue à son niveau, à l'amélioration de la qualité de l'eau. Ces dernières années, de nombreux projets ont été réalisés afin d'améliorer la qualité écologique des eaux de surface. D'autres projets sont en cours de réalisation ou seront réalisés dans les années à venir.

Dans cette édition, nous vous proposons de découvrir sous la loupe, les nouveaux projets du Parc naturel qui œuvrent à une amélioration durable de la qualité de nos cours d'eau.



Projet FEAMP

« Etude de faisabilité de levées d'obstacles sur la Warche en vue de restaurer la libre circulation piscicole dans le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »

Depuis novembre, le Parc naturel s'est lancé le pari de rétablir la continuité écologique de la Warche sur un tronçon de trois kilomètres, en levant des obstacles qui empêchent l'écoulement naturel de l'eau. Durant ce projet, nous allons étudier les possibilités de lever cinq obstacles jugés prioritaires (barrages, seuils...) présents sur la Warche à Malmedy. Ces études permettront après le projet, de pouvoir réaliser des travaux.

Parmi les obstacles visés par le projet, certains sont témoins de l'histoire de Malmedy. Au XVII^e siècle Malmedy était un des centres de tanneries les plus importants d'Europe, avant de se reconverter deux siècles plus tard, vers l'industrie papetière. Ces procédés de fabrication nécessitaient la construction d'ouvrages sur les cours d'eau, afin d'en dévier une partie vers l'industrie.

Les ouvrages construits par l'homme modifient les cours d'eau d'un point de vue physique mais menacent également la biodiversité. En effet, certaines espèces aquatiques ont besoin de parcourir plusieurs kilomètres pour rencontrer les différents habitats nécessaires à leur cycle de reproduction. La segmentation des cours d'eau menace donc leur cycle, mais entraîne également un isolement des populations. Ces deux facteurs combinés menacent certaines espèces comme l'anguille européenne.

Si les obstacles ne peuvent être supprimés, des aménagements existent pour rétablir la libre circulation piscicole ou diminuer les impacts des obstacles sur le cours d'eau : passes à poissons, contournement, etc. Durant deux ans, le Parc naturel va tenter d'apporter des solutions aux obstacles présents sur la Warche.

Plus d'informations ? Contactez Sarah Wautelet : sarah.wautelet@botrange.be ou au 080/44.03.09

Avec le soutien de l'Union européenne, de la Wallonie et du Fonds européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche



Le contrat de rivière Moselle-Our – Un Contrat de rivière pour le bassin de l'Our, de la Haute-Sûre et de l'Attert



En 2011, le projet Interreg visant la mise en place d'un Contrat de rivière transfrontalier pour le bassin de l'Our s'est terminé. Depuis mars 2016, ce Contrat de rivière fut réactivé sous une nouvelle forme : le Contrat de rivière Moselle qui couvre le bassin de l'Our, la Haute-Sûre et l'Attert. Le nom de ce contrat peut prêter à confusion, puisque la Moselle ne parcourt pas la Belgique. Cette appellation est due au fait que la Moselle est alimentée par les cours d'eau de l'Our, de la Haute-Sûre et de l'Attert. Localement, le contrat rivière concerne le bassin de l'Our : un bassin qui s'étend sur quatre communes de l'Eifel c'est-à-dire Amblève, Bullange, Burg-Reuland et Saint-Vith.

Le concept d'un Contrat de rivière consiste à réunir toutes les représentations de tous les secteurs qui influencent la qualité de l'eau ainsi que celle de l'habitat rivière. Il s'agit d'identifier les problèmes et de trouver des solutions en commun dans des groupes de travail. Les acteurs sont la Région Wallonne, des provinces, des communes, le DNF, des organisations de protection de la nature, des riverains, etc. En principe, tout le monde peut participer au Contrat de rivière.

Les problèmes (par exemple : érosion, rejets d'eaux non-épurées, rejets quelconques, obstacles à la libre circulation des poissons, etc.) sont relevés à travers un inventaire de terrain. Les données servent de base pour la réalisation d'un programme d'actions commun. Celui-ci a pour objectif la conservation ainsi que l'amélioration de la qualité des eaux.

Plus d'informations ? Contactez le 080/44.03.95 ou crmoselle@gmail.com

Projet LEADER GAL 100 villages - 1 avenir – Amélioration de la qualité des eaux

Malheureusement, la situation de l'épuration au sein des villages du Parc naturel est loin d'être claire. A certains endroits, en zone d'épuration collective, les collecteurs ou les canalisations sont absents. Ailleurs, les canalisations existent mais la station d'épuration est en attente de construction. Au sein des zones d'épuration individuelles d'autres problématiques règnent : seules les nouvelles habitations ou les bâtisses rénovées sont obligées d'épurer leurs eaux. Ainsi, des eaux usées non épurées de nombreuses habitations sont introduites dans nos cours d'eau.

Le projet LEADER "Amélioration de la qualité des eaux" s'est fixé plusieurs objectifs pour tenter d'améliorer cette situation :

- Évaluer, grâce à la réalisation d'étude de faisabilité, la possibilité de mettre en place des stations d'épuration groupée en zone d'épuration autonome et ce sous forme de lagunage ;
- Mettre en place des parrainages de cours d'eau afin d'impliquer plus activement les locaux dans la protection de leurs cours d'eau ;
- Mettre en place diverses mesures de restauration et de protection des cours d'eau ;
- Sensibiliser le grand public à sa responsabilité dans la protection des eaux : sensibiliser à une utilisation raisonnée de cette ressource, à l'utilisation de produits d'entretien écologiques et fait-maison moins nocifs pour nos cours d'eau...

Vous souhaitez vous impliquer davantage dans ce projet à travers le parrainage d'un cours d'eau ou la mise en place d'un lagunage ou encore obtenir plus d'informations sur le projet, contactez Charlotte Bontinck (080 440 391, charlotte.bontinck@botrange.be) ou Dominik Arens (080/44.03.95, dominik.arenst@botrange.be).

